

LE PROJET SAINT-JEAN EN 7 QUESTIONS

1. Pourquoi Hydro-Québec projette-t-elle réaliser le projet Saint-Jean à Dollard-des-Ormeaux (DDO) ?

- Hydro-Québec a l'obligation de fournir l'électricité à l'ensemble des Québécois.
- Le poste Saint-Jean date de 1957. La grande majorité de ses appareils à 120-12 kilovolts (kV) doivent être remplacés et convertis à une tension plus élevée, soit 315-25 kV. Cette conversion est nécessaire pour soutenir la croissance de la demande d'électricité dans l'ouest de l'île de Montréal.
- Le projet Saint-Jean s'inscrit dans un plan global de modernisation du réseau de transport d'électricité de l'île de Montréal.
- Le projet prévoit aussi la construction d'une nouvelle ligne à 315 kV. Cette ligne d'environ 3 km sera située dans un corridor de transport d'énergie où se trouve une ligne aérienne à 120 kV.

2. Pourquoi Hydro-Québec ne propose-t-elle pas une ligne souterraine à DDO ?

- Au Québec, comme dans plusieurs pays, les lignes de transport sont rarement construites en souterrain. Cela s'explique principalement par les coûts de construction et de réparation nettement plus élevés que ceux de l'option aérienne.
- Environ 0,7 % du réseau de transport d'électricité à haute tension d'Hydro-Québec est souterrain. Dans d'autres endroits, le pourcentage de lignes de transport à 315 kV et plus qui sont enfouies est de :
 - 0,1 % au Canada
 - 0,4 % aux États-Unis
 - 0,4 % en Allemagne
 - 0,8 % au Japon (Source : CIGRÉ, Conseil International des Grands Réseaux Électriques).
- Hydro-Québec construit des lignes souterraines à haute tension lorsque l'espace est insuffisant, par exemple au centre-ville de Montréal.
- À DDO, les coûts de construction de la ligne aérienne sont évalués à 14 M\$ comparativement à 59 M\$ (en dollars constants de 2014) pour une ligne souterraine de même capacité.
- Au Québec, les coûts des projets de transport d'électricité se reflètent dans les tarifs d'électricité. Par souci d'équité pour l'ensemble de la clientèle, si un demandeur-payeur, par exemple la Ville de DDO, souhaite réaliser un projet en souterrain, il doit s'engager à défrayer la différence de coûts. L'option souterraine devient envisageable.

3. Qui approuve le projet Saint-Jean ?

- En janvier 2016, la Régie de l'énergie a approuvé le projet de poste Saint-Jean et la ligne aérienne, jugeant qu'il s'agissait de la solution la plus équitable et au meilleur coût possible pour l'ensemble de la clientèle d'Hydro-Québec.
- En plus de minimiser l'impact sur les tarifs, l'option aérienne représente la meilleure solution sur le plan technique en termes de longévité et d'entretien.
- Le projet Saint-Jean est par ailleurs soumis au processus d'autorisations gouvernementales en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

4. Quel est l'impact de la nouvelle ligne sur la valeur des propriétés ?

- Les lignes de transport, tout comme les routes et les chemins de fer, font partie intégrante de notre paysage moderne.
- Les experts démontrent qu'il y a plusieurs facteurs qui influencent la valeur des propriétés, y compris les conditions du marché, la proximité des écoles et des parcs, l'accès au transport, le voisinage et la qualité des bâtiments.
- La revue des études sur l'évaluation immobilière tend à démontrer que la présence d'une ligne de transport peut jouer un rôle dans la détermination de la valeur des propriétés en milieu urbain et rural et que lorsqu'un impact existe, il tend à se dissiper au fil du temps*.
- Comme c'est le cas pour les autres institutions publiques au Canada, Hydro-Québec verse des compensations uniquement lorsqu'elle doit obtenir des droits de propriété. Dans ce cas-ci, les droits pour le passage de lignes électriques ont été acquis auprès d'agriculteurs dans les années 1950.

5. Que peut-on faire pour améliorer l'impact visuel de la nouvelle ligne dans le corridor de transport d'énergie ?

- Hydro-Québec offre de réaliser un aménagement paysager et récréatif dans le corridor de la ligne de transport entre les boulevards Saint-Jean et des Sources, en collaboration avec la Ville de DDO.
- Hydro-Québec propose différents types de pylônes et peut varier leur hauteur et leur nombre pour mieux intégrer la ligne au milieu.
- De plus, le Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec prévoit le versement d'une somme de l'ordre de 400 000 \$ à la Ville de DDO. Ce montant sert à soutenir une initiative choisie par la Ville qui vise à améliorer le cadre de vie de la collectivité.

6. La ligne de transport d'électricité aura-t-elle des effets sur ma santé ?

- Les connaissances scientifiques actuelles soutenues par de nombreuses études* produites depuis 40 ans n'ont pas démontré d'effets néfastes sur la santé à la suite d'une exposition aux champs électriques et magnétiques à des niveaux d'intensité habituellement présents dans l'environnement, comme ceux émis par les lignes à haute tension à la limite de leur emprise.
- Santé Canada et le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec émettent des positions* rassurantes similaires.

7. Quel est l'impact sonore de la future ligne ?

- Selon les simulations effectuées par des ingénieurs acousticiens, en toutes circonstances, le niveau de bruit émis par la ligne sera inférieur au niveau de bruit ambiant.
- Par temps clément, le bruit émis par la ligne à 315 kV sera inaudible à proximité de l'emprise. Par temps humide et pluvieux, le niveau de bruit de la ligne devrait augmenter, mais demeurera inférieur au bruit ambiant qui augmente également.

POUR PLUS D'INFORMATION

Ligne Info-projets : 514 385-8888, poste 3462

Courriel : accueil@hydro.qc.ca

* Voir les documents sur la page Web du projet : www.hydroquebec.com/projets-construction-transport/poste-saint-jean/